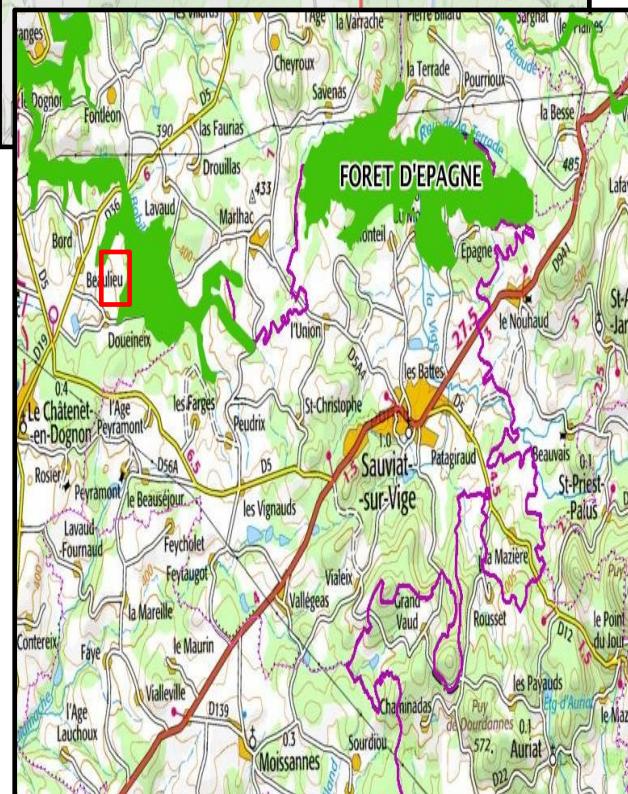
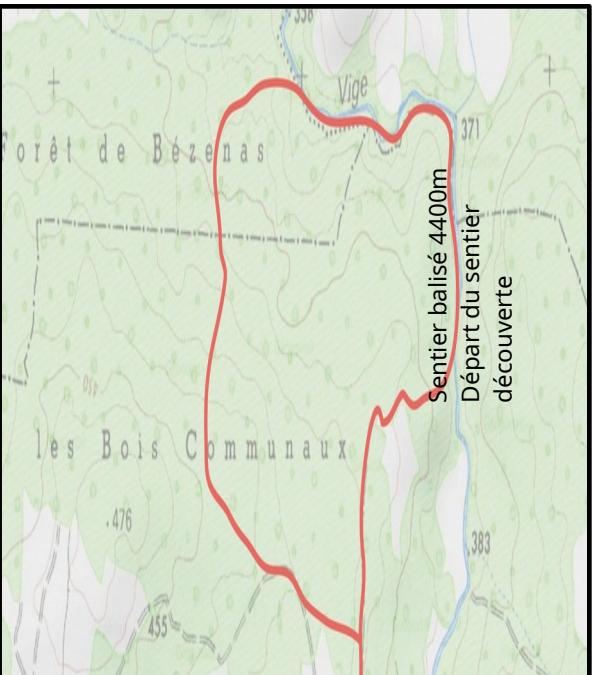


CONCOURS PHOTOS

organisé par l'association
Gabbr'Ô Forêt d'Epagne
dans le cadre du réseau
Natura 2000.



La forêt d'Epagne couvre une superficie de 450 ha sur les communes de St-Pierre-Chérignat, St-Martin-Ste-Catherine (Creuse) et Sauviat-sur-Vige (Haute- Vienne). Elle fait partie du réseau de sites européens « Natura 2000 » et tient son originalité du gabbro, cette roche basique qui est à l'origine d'un biotope spécifique.

Epagne est ainsi le seul massif de la région où apparaissent des espèces remarquables. La Vige est le principal cours d'eau de ce milieu favorisé par une hydrographie importante.

Ouvrez l'œil et l'objectif pour immortaliser cette forêt !



jusqu'au 31 octobre 2026.

Saint-Martin-Sainte-Catherine
Saint-Pierre Chérignat
Sauviat sur Vige

Fiche d'inscription au concours photographique

Règlement du concours :

Article 1 : Objet

Gabbr'Ô Forêt d'Epagne organise un concours photographique ouvert aux amateurs (enfants -16 ans et adultes) sur le thème

Impression, soleil levant... ou couchant.

Article 2 : Thèmes et dates

Le soleil est à l'origine de la photosynthèse qui fait vivre et varier la forêt: naissance, croissance, coloration, chute des feuilles...

Alors cet été, tel Claude Monnet, levez-vous tôt ou couchez-vous tard pour saisir les instants où le soleil embrase la forêt d'Epagne.

Venez donc les photographier sur le site Natura 2000 (voir plan au verso).

Le concours est ouvert jusqu'au 31 octobre 2026..

Article 3 : Caractéristiques des photos

Chaque candidat peut déposer au maximum trois photos. Les photos doivent être au format A4. Une seule photographie par catégorie (enfants -16 ans et adultes) sera primée. Au dos de chaque photo, les coordonnées complètes du candidat seront notées (notamment l'adresse mail). Les tirages photographiques (à partir de clichés numériques ou argentiques) peuvent être en couleurs ou en noir et blanc. En revanche, ne sont pas acceptés les montages, photos signées ou avec des surimpressions.

Article 4 : Conditions de participation

Le candidat amateur doit être l'auteur des photos déposées. Les candidats mineurs doivent joindre au dossier d'inscription une autorisation parentale. Les photographies et les fiches d'inscription doivent être parvenues au plus tard le 31 octobre 2026 au siège de l'association ou à Mathilde Peyrabout (voir ci-contre).

Article 5 : Jury.

Des membres du bureau de l'association ainsi que des personnalités extérieures se réuniront pour choisir les premiers prix.

Article 6 : Résultats, exposition et prix

Les lauréats seront avisés par l'association. Les noms des gagnants seront communiqués par publication dans la presse locale. Les photos pourront faire l'objet d'une ou plusieurs expositions. L'organisateur se réserve le droit de ne pas exposer la totalité des clichés présentés. Les photographes pourront retirer leurs photos après l'exposition. Un prix sera attribué au lauréat de chaque catégorie.

Article 7 : Utilisation des photographies et droit d'image

Dans le cadre du concours, les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs photos sans rémunération d'exploitation. Les participants au concours s'engagent à fournir toutes les autorisations nécessaires pour permettre aux organisateurs de reproduire et publier ses photos dans le cadre de la communication du site Natura 2000.

Les participants devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes à leur image.

Article 8 : acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des obligations du présent règlement, sans possibilité de réclamations quant aux résultats.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Signature :

Déposer ou envoyer le dossier (photographies, fiche d'inscription), jusqu'au 31 octobre 2026 au siège de l'association en mairie de Sauviat sur Vige ou chez Mathilde Peyrabout (voir ci-dessous).

ATTENTION : En remettant sa fiche d'inscription, le participant s'engage à avoir pris connaissance du règlement du concours.

Mairie de Sauviat sur Vige
68, rue Docteur Emile Dourdet
87400 Sauviat sur Vige

Renseignements :

Mathilde Peyrabout
11 rte de Vialeix
87400 Sauviat-sur-Vige
06.77.57.62.20

Page Facebook
de Gabbr'Ô Forêt d'Epagne.